



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Marché « Cimetière de Port Joinville : Réalisation d'un mur et pose d'une clôture - L'Île d'Yeu »

La Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2025/028 relatif au marché "Cimetière de Port Joinville : Réalisation d'un mur et pose d'une clôture " établi par le Mairie de l'Île d'Yeu ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 : Réalisation d'un mur de clôture, estimé à 130.000,00 € HT soit 156.000,00 €, 20% TTC ;
- Lot 2 : Pose d'une clôture grillagée, estimé à 30.000,00 € HT soit 36.000,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 160.000,00 € HT soit 192.000,00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 19 septembre 2025 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 150 jours calendaires et se termine le 16 février 2026 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

*** Lot 1 : Réalisation d'un mur de clôture : 2 offres de :**

- VIADE CONSTRUCTION, ZAC DU GRAND MOULIN, 44270 LA MARNE (50.902,61 € HT soit 61.083,13 €, 20% TTC) ;
- YEU BTP, 16 RUE DE LA REPUBLIQUE 85350 L'ILE D'YEU, 85350 L'Île d'Yeu (68.638,68 € HT soit 82.366,42 €, 20% TTC) ;

*** Lot 2 : Pose d'une clôture grillagée : 1 offre de**

- YEU BTP, 16 RUE DE LA REPUBLIQUE 85350 L'ILE D'YEU, 85350 L'Île d'Yeu (13 813,23 € HT soit 16 575, 88 € TTC) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

* Lot 1 : Réalisation d'un mur de clôture : VIADE CONSTRUCTION, ZAC DU GRAND MOULIN, 44270 LA MARNE pour le montant négocié de 50.902,61 € HT soit 61.083,13 €, 20% TTC ;

* Lot 2 : Pose d'une clôture grillagée : YEU BTP, 16 RUE DE LA REPUBLIQUE 85350 L'ILE D'YEU, 85350 L'île d'Yeu pour le montant d'offre contrôlé de 13 813,23 € HT soit 16 575, 88 € TTC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au 259-2315-02600 ;

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- **Lot 1 : Réalisation d'un mur de clôture** : VIADE CONSTRUCTION, ZAC DU GRAND MOULIN, 44270 LA MARNE pour le montant négocié de 50.902,61 € HT soit 61.083,13 € TTC ;
- **Lot 2 : Pose d'une clôture grillagée** : YEU BTP, 16 RUE DE LA REPUBLIQUE 85350 L'ILE D'YEU, 85350 L'île d'Yeu pour le montant d'offre contrôlé de 13 813,23 € HT soit 16 575, 88 € TTC ;
- .

- **DE TRANSMETTRE** la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à L'ILE D'YEU, le 06/11/2025

La Maire,

Carole Charauau